



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR14

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 04 MAI 2023

23/AR14 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE POUR LES MESURES D'URGENCES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2212-2 (5°) et (6°),

VU le Code de la Santé Publique, et notamment son article L3213-2,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération n° 2023/362/S du 3 mai 2023 portant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (4ème) pour les marchés et accords-cadres,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire en cas de danger immédiat, de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prévenir et de faire cesser les accidents et fléaux calamiteux, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de conclure les marchés et accords-cadres pour faire face à une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles telle que notamment une catastrophe technologique ou naturelle,

ATTENDU qu'en cas d'absence et d'empêchement du Maire, il est nécessaire, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de fonctions et signature aux Adjoints au Maire pour faire face aux situations d'urgence imminente,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente telles que notamment :

- le soin de prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés,

- le soin de prévenir et de faire cesser les accidents et fléaux calamiteux, de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure,

- la préparation, la passation et la signature des marchés conclus pour faire face à des situations d'urgence impérieuse résultant d'une circonstance imprévisible telle que notamment une catastrophe technologique ou naturelle (article R.2122-1 du Code de la Commande Publique),

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Yann TAINGUY, 3^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann TAINGUY, 3^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Magali TURBATTE, 4^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali TURBATTE, 4^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Patrice CAZAUX, 7^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice CAZAUX, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Dominique ANDREOTTI, 8^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ANDREOTTI, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Mohamed MAHALI, 9^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohamed MAHALI, 9^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Pascale JANVIER, 10^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale JANVIER, 10^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Valérie MONDONE, 12^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 13 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie MONDONE, 12^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 14 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent BONNET, 13^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Hélène AUDIBERT, 14^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 15 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène AUDIBERT, 14^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 16 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MORENO, 15^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Josy CHAMBON, 16^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 17 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josy CHAMBON, 16^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 18 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amaury CHARRETON, 17^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Martine BERARD, 18^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 19 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine BERARD, 18^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Erick MASCARO, 19^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 20 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Erick MASCARO, 19^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Marcelle GHERARDI, 20^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 21 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marcelle GHERARDI, 20^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Monsieur Guy LE BERRE, 21^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 22 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy LE BERRE, 21^{ème} Adjoint au Maire, délégation de fonctions et signature est donnée à Madame Caroline DEPALLENS, 22^{ème} Adjoint au Maire, afin d'assurer les mesures d'urgence imminente citées à l'article 1.

ARTICLE 23 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Adjoints cités aux articles 1 à 22.

ARTICLE 24 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

ARTICLE 25 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 04 MAI 2023

Publié le : 04 MAI 2023

Acte à classer**23AR14**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-04T16-43-59.00 (MI244891926)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR14-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : 23/AR14 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURES POUR LES
MESURES D'URGENCES

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [23AR14 DEL. DE FCT. ET SIGN.
MESURES D'URGENCES +
MARCHES.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/05/23 à 16:43

Par [MASIELLO ID Elodie](#)

Transmis

Date 04/05/23 à 16:43

Par [MASIELLO ID Elodie](#)

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 16:53